

amendement seront brefs. Je les fais parce que le ministre, je crois, pourrait se rendre à notre façon de penser. Il le sait, nous avons fait une assez longue étude de ces arguments en comité. En rapport avec le débat sur une autre motion que nous aborderons sous peu, le ministre et moi avons eu un échange, au comité, sur la question de propriété publique. A un moment, j'ai exprimé l'opinion que c'était une excellente chose. Le ministre a fait la réponse suivante, et je cite le fascicule 16 des Procès-verbaux et Témoignages du comité permanent de l'expansion économique régionale, page 389:

Oui, je serais d'accord avec vous si nous ne discussions pas une mesure législative qui n'a pas trait à l'économie entière du Canada.

Il s'agissait d'un débat sur le principe de la propriété étrangère, les problèmes connexes et notamment les moyens d'y remédier ainsi que l'établissement de sociétés de la Couronne. J'ai été très heureux que le ministre appuie le principe de la propriété publique. Je me demande si depuis la séance de ce comité, il s'est rallié à notre opinion. J'attends les observations du ministre à ce sujet.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Adoptée.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): En conformité du paragraphe 11 de l'article 75 du Règlement, l'appel nominal sur la motion proposée est différé.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby) propose:

Que le bill C-202, prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'em-
[M. Broadbent.]

ploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social, soit modifié par l'adjonction, à l'article 7, du nouveau paragraphe suivant:

«(3) Aucune subvention au développement ne peut être autorisée en vertu de la présente loi, pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation d'un établissement, si la société ou la compagnie requérante est possédée ou contrôlée par des non-résidents.»

—Monsieur l'Orateur, à mon avis, le principe de l'amendement doit être évident pour tous les députés; de fait, il paraissait évident à tous les ministériels membres du comité lorsque nous en avons discuté il y a quelques semaines. Ma principale objection au bill dans sa forme actuelle—comme je l'ai exposé au comité—c'est qu'après son adoption, nous utiliserons les deniers publics pour subventionner la mainmise d'étrangers sur l'économie canadienne dans l'avenir. Cela me semble la question primordiale que doit envisager la société canadienne actuellement. Cette question a été souvent soulevée à la Chambre. Elle a même été abordée par le singulier député du parti libéral—singulier à deux points de vue, l'honorable Walter Gordon. Elle fut aussi soulevée dans le rapport de la Commission Watkins, qui avait été instituée par le gouvernement libéral. Elle a été soulevée et discutée à fond à la Chambre des communes au cours du débat du 29 mai, et le ministre a semblé la juger très importante.

• (8.40 p.m.)

J'aimerais citer à nouveau les paroles du ministre qui a fait quelques remarques très favorables sur l'importance de limiter la propriété étrangère de notre économie. Je vais citer un extrait des délibérations de la réunion du 16 juin de cette année du comité permanent de l'expansion économique régional. A propos de l'amendement dont nous sommes maintenant saisis, le ministre a déclaré:

Oui, je serais d'accord avec vous si nous ne discussions pas d'une mesure législative qui n'a pas trait à l'économie entière du Canada.

En vérité, le ministre ne semble pas concevoir les répercussions politiques très graves que comporte pour les Canadiens le fait que notre économie se trouve entre les mains d'un très grand nombre d'étrangers, en particulier des Américains. Il a souscrit à l'idée qu'il faudrait adopter des restrictions significatives en particulier à l'égard des actionnaires dans notre économie canadienne. Cependant, il a refusé d'appuyer l'amendement au comité en invoquant des motifs assez sérieux.